

Expertises acoustiques

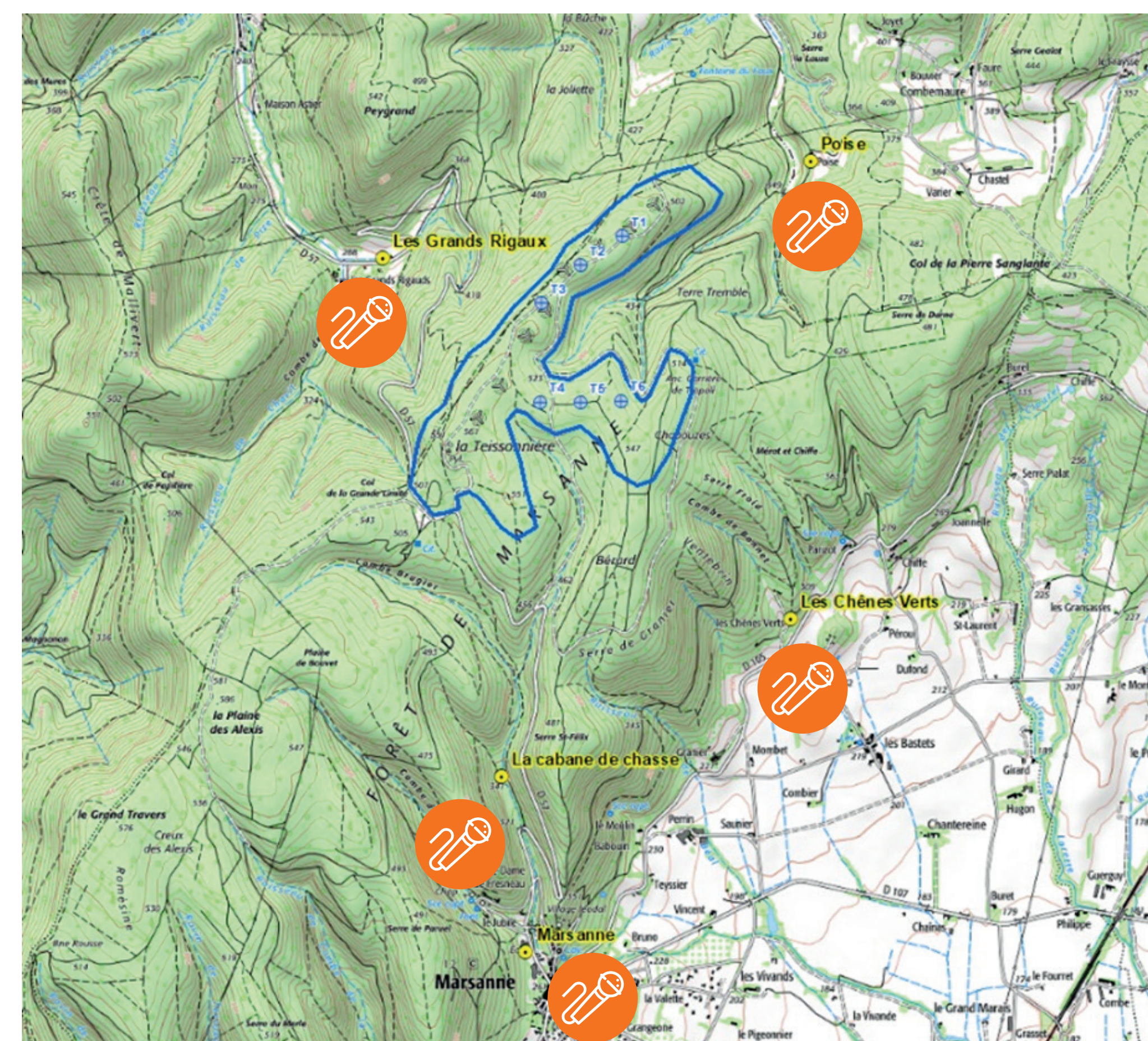
La France bénéficie de la réglementation acoustique la plus sévère d'Europe

Déroulement d'une campagne acoustique :

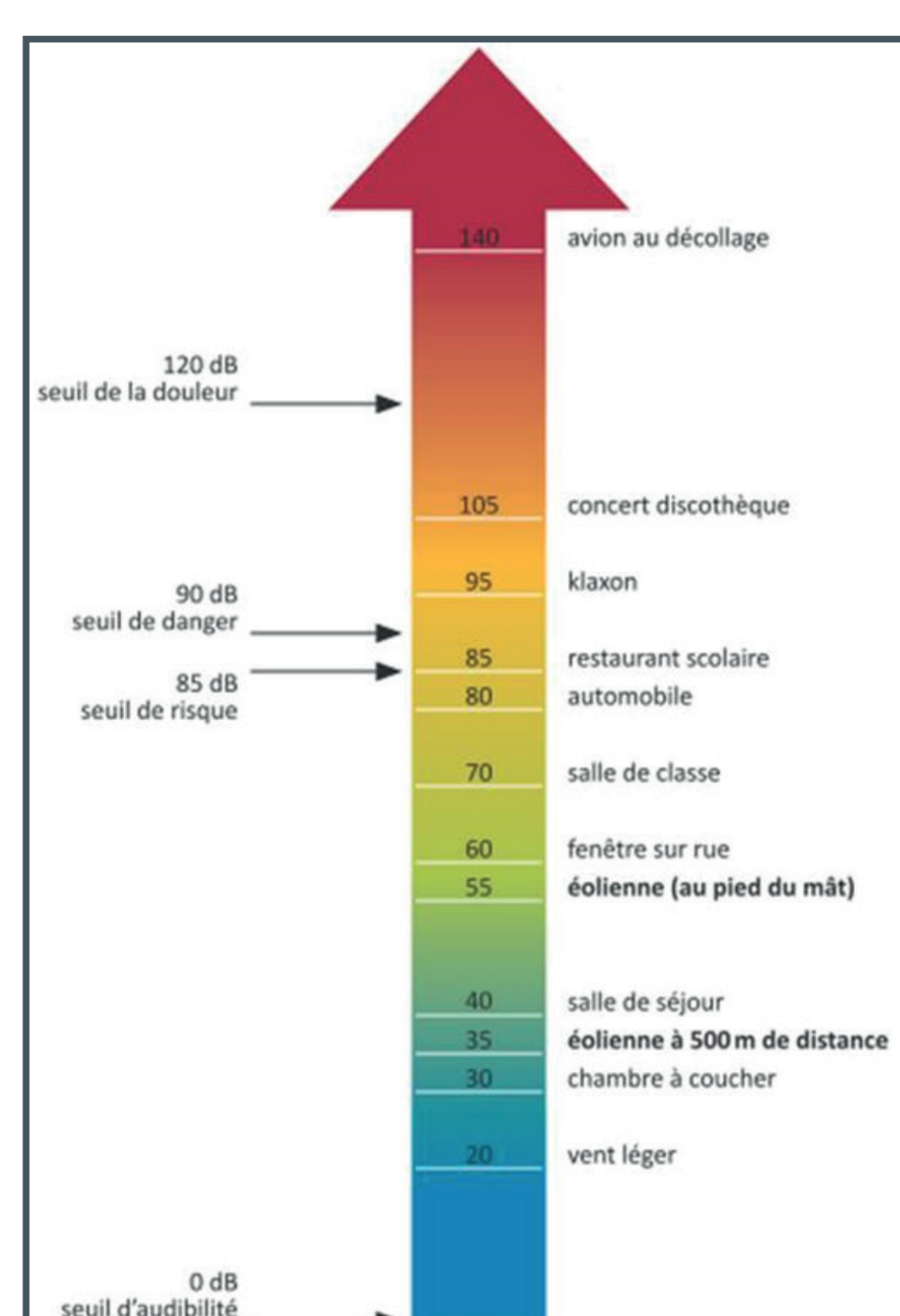
Pendant la phase de développement, avec l'accord des propriétaires, des micros sont positionnés aux habitations les plus proches du site et les plus représentatives.

Pendant une période de 4 à 6 semaines, ces micros enregistrent le bruit résiduel (c'est-à-dire le bruit au niveau de l'habitation sans les éoliennes) pour chaque vitesse et direction de vent.

Le bruit ambiant (qui correspond au bruit résiduel + le bruit du futur parc) est ensuite modélisé par nos experts acousticiens en fonction du type d'éoliennes, de l'emplacement, de la hauteur, etc...



Exemple : habitations prises en compte dans le cadre d'une campagne acoustique



Échelle du bruit (dB). Source : ADEME

Les règles à respecter :

La réglementation se base sur des critères d'émergence :

Émergence = Bruit ambiant – Bruit résiduel

Cette émergence ne doit pas dépasser les seuils suivants :

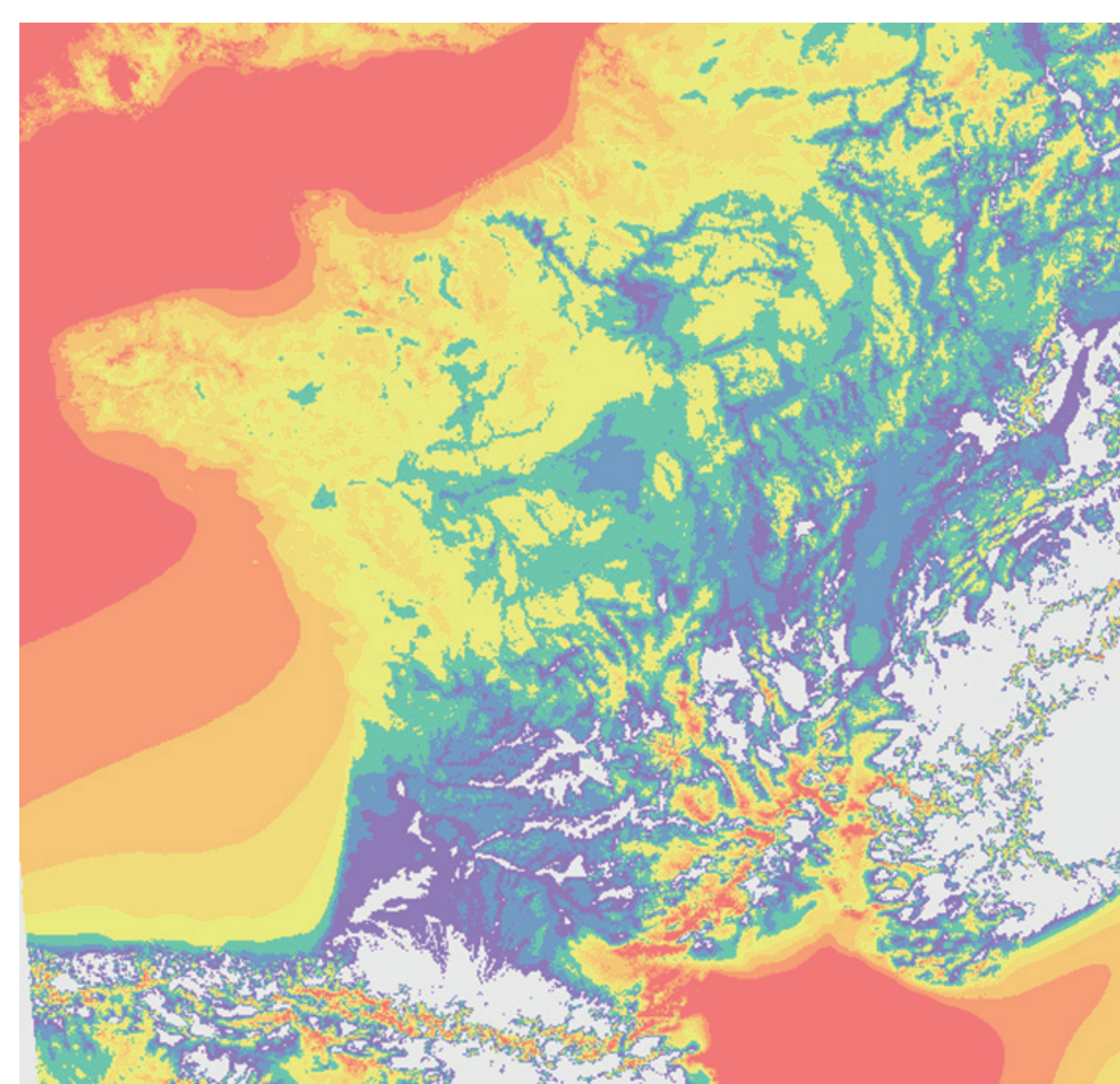
- 5 décibels le jour (7:00 à 22:00)
- 3 décibels la nuit (22:00 à 7:00)



Photo d'un sonomètre au niveau d'une habitation

Expertises anémométriques

Estimation du gisement de vent



Le gisement de vent en France

Une modélisation du vent en France a été élaborée par nos experts. Cela permet d'identifier les zones au meilleur potentiel éolien.



Photo d'un mât de mesure

Afin d'avoir des données plus précises sur la vitesse et la direction du vent localement, des mâts de mesures sont installés sur site pendant au moins 1 an.